



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 30768

### Texte de la question

M. François Scellier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État à la lutte contre la précarité et l'exclusion sur le plan national de renforcement de lutte contre la précarité. Malgré l'augmentation significative de 400 000 euros octroyée pour la création de places nouvelles dans le cadre du dispositif d'urgence sociale mis en place dans le département du Val-d'Oise, à la veille de l'hiver, la situation reste néanmoins assez préoccupante. En effet, le Val-d'Oise s'est engagé depuis longtemps auprès des services de l'État sur le secteur de l'hébergement alors que cette compétence ne lui incombe pas directement. Malheureusement, dans le cadre de leur mission d'accueil et d'accompagnement social, les services sont de plus en plus confrontés à une demande exponentielle tant au niveau de l'hébergement que de l'accès au logement. Les dispositifs classiques d'hébergement accueillent aujourd'hui des populations en situation d'exclusion, mais aussi un nombre important de personnes qui paralysent le dispositif et pour lesquelles d'autres solutions doivent être envisagées. C'est le cas, par exemple, des personnes actuellement reconnues « travailleurs pauvres » qui bénéficient de ressources, certes, mais souvent insuffisantes pour être accueillies dans des logements sociaux ordinaires gérés par les bailleurs traditionnels. C'est le cas aussi des publics jeunes, en rupture familiale très souvent et qui se présentent dans l'urgence dans les dispositifs d'hébergement. Enfin c'est également le cas des populations « sans papier » dont le statut n'est pas clairement identifié la plupart du temps et qui sollicitent les services d'hébergement d'urgence. S'interrogeant sur la capacité du Val-d'Oise à poursuivre et à intensifier notre action si tous les autres leviers ne sont pas sollicités en amont et en aval, il lui demande en conséquence les mesures qu'elle compte prendre alors qu'une tension du climat est ressentie sur les différents territoires du département et qu'une pression importante monte de la part des usagers mécontents du fait du manque de réponse apportée à leur demande. Ce malaise gagne les travailleurs sociaux qui les reçoivent : ce qui par ailleurs perturbe le fonctionnement de leurs services et leur travail au quotidien.

### Données clés

**Auteur :** [M. François Scellier](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30768

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** précarité et exclusion

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 décembre 2003, page 9772